



FORMULAIRE 2018
DEMANDE DE MISE À DISPOSITION PONCTUELLE
D'UNE SALLE À L'ESPACE LAURE ÉCARD
50 boulevard Saint-Roch – 06300 NICE

Ce formulaire est à adresser à Monsieur le Président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes, Direction de l'éducation, du sport et de la culture, Service de l'action culturelle :

au minimum 2 mois avant la date souhaitée.

- soit par courriel : lecard@departement06.fr

- soit par courrier : 147 boulevard du Mercantour – BP 3007 – 06201 Nice Cedex 3.

Pour tous renseignements complémentaires, contactez le 04 97 18 67 27.

Nom de l'organisme demandeur :

Nom du contact :

Téléphone : Courriel :

Horaires d'ouverture :

- du lundi au vendredi de 9h à 22h (jusqu'à 23h sur réservation),
- le samedi de 9h à 18h (jusqu'à 23h sur réservation),
- le dimanche (uniquement en janvier, mai, juin et décembre) de 9 h à 23 h (sur réservation).

Horaires pendant les congés scolaires :

- du lundi au vendredi de 9h à 21h,
- le samedi de 9h à 18h.

Horaires d'été du 14 juillet au 15 août :

- du lundi au vendredi de 9h à 17h (fermé le samedi et le dimanche).

I – OBJET DE LA DEMANDE

Espace :

- SALLE DE SPECTACLE** : concert, conférence (capacité maximum 236 places assises et 6 places PMR).
- SALLE MULTI-ACTIVITÉS** : Danse, yoga... (capacité maximum 54 personnes – 146m²).
- GYMNASE** : Escalade, boxe... (capacité maximum 99 personnes – 490m²).

Créneau(x) souhaité(s) : Mise à disposition ponctuelle : (préciser la date et l'horaire)

.....

.....

.....

.....



Objet de la réservation :

- Répétition de spectacle
- Spectacle (lors de l'organisation de spectacles, la prestation surveillance par un agent de SSIAP1 est obligatoire et sera facturée au demandeur)
- Conférence.....
- Activité (s) sportive (s)
- Cours (préciser la discipline) :
- Autres (à préciser) :

Il convient de préciser la nature des activités envisagées à l'Espace et de décrire la prestation qui sera réalisée ainsi que son déroulement (discipline, nombre d'artiste, déroulé de l'opération...) :.....

.....

.....

.....

.....

Informations diverses :

Nombre de personnes attendues :

L'activité envisagée à l'Espace sera :

- Gratuite
- Payante :

Montant de la cotisation annuelle à votre structure :

Besoins spécifiques pour le déroulement de la manifestation :

La salle multi-activités et le gymnase : ces espaces sont mis à disposition sans équipement.

La salle de spectacle : cet espace est mis à disposition avec l'équipement indiqué sur la fiche technique jointe en page 6.

Si vous avez besoin d'équipement ou de prestations spécifiques, il convient de le préciser :

- Micro phones Micros sans fil Lumières scéniques Vidéoprojecteur
- Tables Chaises Autres

.....

Il est précisé que l'accès à la régie est interdit aux organismes extérieurs, par conséquent il est obligatoire d'avoir recours à l'une des 2 prestations indiquées ci-dessous :

- Assistance technique en régie effectuée par un agent du Conseil départemental (30 € TTC/heure)
Préciser les horaires souhaités :.....

Ou

- Prestation de régisseur de spectacle (son et lumière)
Préciser le forfait souhaité et l'heure de démarrage de la prestation :
 - 1 journée (10 heures maximum) : 480 € TTC – Démarrage de la prestation à : h
 - ½ journée (4 heures maximum) : 192 € TTC – Démarrage de la prestation à : h



II – ORGANISME DEMANDEUR

La structure :

Intitulé de la structure :

.....

Statut juridique :

Objet de la structure :

.....

Adresse du siège social :

.....

N° de SIRET : Code APE :

Le représentant légal :

Nom : Prénom :

Qualité : Portable :

Mail : Téléphone :

La personne responsable de la présente demande :

Nom : Prénom :

Qualité : Portable :

Mail : Téléphone :

Je m'engage au nom de l'association à prendre connaissance du règlement intérieur et à le respecter.

Fait à , le

Signature du représentant légal :

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 06 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant, par voie postale, au Correspondant Informatique et Liberté – Département des Alpes-Maritimes – B.P. n°3007 – 06201 NICE CEDEX 3. Vous pouvez également, pour motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant sauf si celui-ci répond à une obligation légale.



PROCÉDURE

Votre demande sera prise en compte par nos services, sous réserve de réception de ce formulaire dûment rempli, signé et accompagné des pièces nécessaires, avant la date limite de réception, indiquée en page 1. Tout dossier incomplet ou hors délai fera l'objet d'un avis négatif.

Toute demande de mise à disposition d'une salle à l'Espace Laure Écard vaut acceptation des tarifs et du règlement intérieur.

Les demandes seront honorées en fonction des disponibilités et du respect des procédures. L'envoi du dossier de demande ne vaut pas acceptation.

En cas de réponse positive, un courrier d'acceptation sera envoyé à l'organisme.

Dans le cas où aucune des options demandées ne pourrait être satisfaite, un contact sera établi par téléphone ou par courriel.

Le Département se garde la capacité de mobilisation de ses locaux et équipements.

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR IMPÉRATIVEMENT

Tous les documents devront être paraphés et signés par le représentant légal de la structure.

- **Pour les associations :**

- Copie des statuts en vigueur, avec tampon de la Préfecture ;
- Copie de la parution au journal officiel ;
- La liste des membres du bureau ;
- Attestation d'assurance responsabilité civile.
- Pour les activités sportives :
 - copie des diplômes des encadrants ;
 - agrément délivré par le Ministère en charge des Sports ;
 - affiliation à une fédération sportive.
- Pour les activités de spectacle :
 - numéro de licence d'entrepreneur de spectacles ;
 - Le cas échéant : attestation de classement M1 des décors.

- **Pour les organismes privés :**

- Extrait Kbis ;
- Attestation d'assurance responsabilité civile.
- Pour les activités sportives : copie des diplômes des encadrants.
- Pour les activités de spectacle :
 - numéro de licence d'entrepreneur de spectacles ;
 - Le cas échéant : attestation de classement M1 des décors.



TARIFS

Extrait - Commission permanente du 26 septembre 2014

TARIFS	
Bénéficiaires	Tarifs TTC
SALLE DE SPECTACLE	
Mise à disposition de la salle	
Associations organisant des manifestations gratuites	Gratuit
Associations organisant des manifestations payantes :	
Entre 9 heures et 14 heures	30 € de l'heure
Entre 14 heures et 18 heures	50 € de l'heure
Entre 18 heures et 23 heures	70 € de l'heure
Autres organismes privés	100 € de l'heure
Autres prestations	
Assistance technique en régie effectuée par un agent du Conseil départemental	30 € de l'heure
Prestation de régisseur de spectacle pour un minimum de 4 heures	192 € la ½ journée (maximum 4 heures)
	480 € la journée (maximum 10 heures)
Prestation de surveillance par un agent SSIAP1 ^{(1) (2)}	20 € de l'heure
SALLE MULTI-ACTIVITÉS	
Associations ⁽³⁾ proposant une adhésion annuelle offrant l'accès à la pratique sans paiement complémentaire à la séance ou au stage dans les mêmes locaux	Gratuit
Autres organismes	15 € de l'heure
GYMNASE	
Associations ⁽³⁾ proposant une adhésion annuelle offrant l'accès à la pratique sans paiement complémentaire à la séance ou au stage dans les mêmes locaux	Gratuit
Autres organismes	20 € de l'heure

(1) Toute heure commencée est due.

(2) Selon l'article 14 du règlement de sécurité, en date du 25 juin 1980 modifié, dispositions particulières applicables aux salles de spectacles. Lors de l'organisation de spectacles, la prestation surveillance par un agent de SSIAP1 est obligatoire et sera facturée au demandeur.

(3) Les associations doivent bénéficier d'un agrément délivré par le Ministère en charge des Sports et être affiliées à une fédération sportive.

Tout paiement devra être effectué par virement ou par chèque à l'ordre de la

« Régie de recette de la salle Laure Écard – CD06 ».

**En cas d'annulation, moins de 2 mois avant la date de la manifestation,
les prestations payantes seront facturées au demandeur.**



FICHE TECHNIQUE

Fiche technique de la salle de spectacle		
Matériel	Q.	Description
Armoire murale :		
- Gradateurs	12	- 12 circuits gradués de 2.5 kW
- Directs	12	- 12 circuits directs de 2.5 kW
Pupitre lumière ETC Smart Fade	1	- Mode à 2 préparations pour un contrôle direct de 24 circuits - Mode normal pour le contrôle manuel et par mémoire des 96 circuits.
Projecteurs plan convexe	8	- 1000W 3200°K
Projecteurs à découpe	6	- 1000W 3200°K
Micros dynamiques voix	4	- Type Shure SM 58
Micros dynamiques instruments	4	- Type Shure SM 57
Micros électrostatiques	2	- Type Shure SM 81
Boitiers de direct Di BSS	2	
Pieds de micro Perchettes	8	
Console de mixage Yamaha MC 166CX USB	1	- 16 entrées / 8 monos / 4 stéréos / 1 Aux effet reverb intégré / 1 Aux pré ou post / 1 Aux post / 4 sous groupes / 1 égaliseur 3 bandes par tranche médium sélectionnable ; - Alim Phantom / Sortie stéréo.
Système de Son TOA		- Matrice Audio numérique TOA M-9000 M2 ; - Enceintes système compact « Array » HX ; - Amplificateurs 1000W 4 canaux DA 250.
Matrice Audio numérique TOA M-9000 M2		
Enceintes système compact « Array » HX		
Amplificateurs 1000W 4 canaux DA 250		
Égaliseur		- 2 canaux - 31 bandes de fréquence, 1/3 d'octave, norme ISO - 2 canaux - 31 bandes de fréquence, 1/3 d'octave, norme ISO
Enceintes retours de scène	4	- Enceinte Amplifiée 200W RMS
Platine lecteur DVD Blu-Ray		- Port USB sortie HDMI

**Pour les concerts de musique amplifiée à fort volume,
il est préférable de louer un autre système de son.**

Pour toute visite technique de la salle, merci de contacter en amont le : 04 97 18 67 27.

NB : Pour les associations qui sollicitent une mise à disposition de la salle avec utilisation des moyens techniques, la prestation d'un régisseur de spectacle ou une assistance technique effectuée par un agent du Conseil départemental est obligatoire et sera facturée au regard de l'amplitude horaire.
(cf. tarifs en page 5).